



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAULAY  
DELIBERATION N° 2021-20**

<b>Nombre de membres :</b>	<b>En exercice</b>	<b>11</b>	<b>Date de la convocation :</b>	<b>30 mars 2021</b>
	<b>Excusés</b>	<b>02</b>	<b>Date d'affichage :</b>	<b>15/04/2021</b>
	<b>Ayant délibéré</b>	<b>11</b>	<b>Transmis en préfecture :</b>	<b>15/04/2021</b>

L'an deux Mille Vingt et un, le vendredi 9 avril à 20h30, le conseil municipal de la Commune de BAULAY s'est réuni pour une session ordinaire du mois d'AVRIL au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

**Sous la présidence de :** Mr Frédéric GERARD.

**Est désigné comme secrétaire de séance :** Pascal MARTIN

**Etaient présents :** Mmes et Ms : Frédéric GERARD, Gérard CLERC, Martial BAUDOUIN, Bernard ROUSSEL, Pascal MARTIN, Adeline VARENNE, Claude CARMANTRAND, Michel BALLETT, Anthony GUENOT.

**Etaient absents :** Excusés :- Représentés : Caroline LEPASTOUREL Christophe CARD

**OBJET :** **MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE AU COLLEGE LOUIS PERGAUD DE FAVERNEY**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la commune de Favorney en soutien à la motion présentée par les personnels enseignants contre la réduction de la dotation horaire globale adressée à la DASEN, et la motion du Conseil Départemental de la haute Saône contre la baisse du nombre de professeurs dans les collèges de Haute Saône.

Il rappelle la délibération 2020-21 du 17 juillet 2020 portant déjà opposition à la fermeture d'une classe de 6<sup>ème</sup>.

Malgré la mobilisation générale, la DASEN a maintenu sa position de réduction de la dotation horaire, n'acceptant de la revoir qu'à la condition d'une augmentation des effectifs de 4<sup>ème</sup> à la rentrée 2021. Ce qui engendrerait à nouveau une fermeture de classe, la 2<sup>ème</sup> en 2 ans.

Les critères d'attribution de la dotation horaire ne tiennent aucun compte de la qualité de l'enseignement apporté à nos enfants, les classes en sureffectifs sont loin de favoriser l'apprentissage des élèves, hors le contexte de crise sanitaire pèse suffisamment lourd sur leur apprentissage sans en rajouter.

Nous avons à cœur en tant qu'élus, parents citoyens, de fournir à notre jeunesse les meilleures conditions d'accueil, d'encadrement, d'apprentissage et de vie au sein de leurs établissements scolaires.

Pour cela, le Maire propose aux membres du conseil municipal, d'abonder dans le sens de la commune de Favorney, des enseignants du collège et du Conseil Départemental, en votant une motion contre la décision de la DASEN de réduire la dotation horaire globale du Collège Louis PERGAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision et décide à l'unanimité des membres présents :

- de s'opposer à la décision de la DASEN de réduire la dotation horaire globale au collège Louis PERGAUD à la rentrée prochaine, avec la fermeture d'une classe,
- de voter cette motion en soutien aux actions entreprises par la commune de Favorney, l'équipe enseignante du Collège Louis PERGAUD et les parents d'élèves.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire, Frédéric GERARD

**CERTIFIE EXECUTOIRE** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

